

# ATELIER DE FORMATION DES CHERCHEURS DES INSTITUTIONS DE RECHERCHE

Thème initial : « fonctionnement d'une institution de  
recherche : rôle, place et missions du chercheur »

Thème reformulé : « **rôle, place et missions du chercheur dans le  
fonctionnement d'une institution de recherche** »

**Maître Freddy IPUKA BADJE**

Expert légal/Chercheur

[ipukabadje@gmail.com](mailto:ipukabadje@gmail.com)

Kinshasa, janvier 2024

# PLAN DE L'EXPOSE

1. Quelques considérations sur les institutions de recherche : Définition institution de recherche
2. Fonctionnement d'une institution de recherche
3. Place, rôle et missions du (de la) chercheur/chercheuse :
  - .Définition du chercheur ;
  - .Place du chercheur ;
  - . Rôle du chercheur ;
  - . Missions du chercheur ;
4. Qualités du chercheur ;
5. Qualités spécifiques à un doctorant
6. Conclusion

# I. QUELQUES CONSIDERATIONS SUR LES INSTITUTIONS DE RECHERCHE

Avant de parler de la place, des rôles, et des missions du chercheur dans le fonctionnement d'une Institution de recherche, il importe préalablement de connaître, mieux de comprendre ce qu'est une institution de recherche.

## 1. Définition institution de recherche

Pour Le Professeur Claude GOYARD « *Par institutions nous entendrons un ensemble de services, d'établissements et d'entreprises relevant tant du secteur public que du secteur privé, qui conçoivent, gèrent, financent ou exécutent des programmes de recherches fondamentales, visant à l'accroissement des connaissances et de recherches appliquées ou de développement, nettement finalisées* » [Institutions et structures de recherche, PUF, in La Revue administrative , SEPTEMBRE OCTOBRE 1980, 33<sup>e</sup> Année, No. 197 (septembre octobre 1980), pp. 457-46, <https://www.jstor.org/stable/40771465>consulté le 02/06/2023].

En fait, Une institution de recherche est un établissement, un laboratoire ou un organisme de recherche spécialisé dans les domaines de la recherche scientifique. Recherche scientifique entendu comme « *un ensemble d'actions entreprises en vue de produire et de développer les connaissances scientifiques* ».

Il peut s'agir de la recherche :

- **Fondamentale**, c'est-à-dire des travaux expérimentaux ou théoriques en vue d'acquérir de nouvelles connaissances sur les fondements des phénomènes et des faits observables sans envisager une application ou une utilisation particulière [**Glossaire des termes de l'UE consulté le 30 mai**].

Cette recherche crée de la connaissance et l'explique. Les résultats desdites recherches sont généralement publiés dans les revues scientifiques

Cette recherche est de deux types :

- La recherche fondamentale est **pure** : lorsqu'elle vise à faire progresser les connaissances dans un but désintéressé (sans idée de rentabilité) ;
  - Elle est en revanche **orientée** quand elle vise l'établissement d'une large base de connaissances permettant de résoudre des situations particulières. **[Manuel de Frascati : méthode type proposée pour les enquêtes et le développement expérimental]**.
- **Appliquée** : qui consiste à des travaux originaux entrepris en vue d'acquérir des connaissances nouvelles. Elle est surtout dirigée vers un but ou un objectif pratique déterminé.

## **2. Nature juridique d'une institution de recherche**

En RDC, les centres et instituts de recherche (de l'Etat) sont des Établissements publics, c'est-à-dire des personnes morales de droit public, dotées de la personnalité juridique, disposant (en principe) de l'autonomie administrative et financière chargées de remplir une mission de l'intérêt général précisément définie. **[Ordonnance-loi n°82-040]**

A ce titre, ils ont la capacité légale pour agir.

## II. FONCTIONNEMENT D'UNE INSTITUTION DE RECHERCHE

Le dictionnaire Larousse définit le terme fonctionnement comme le fait de fonctionner ou la manière dont fonctionne quelque chose.

- Manière dont un système dynamique (notamment dans les domaines économique, mécanique, organique, politique, psychologique et social) composé d'éléments solidaires, répond à sa fonction. [**Bourghet, essais psychil. 1883, p.128**]

Il est employé souvent dans le sens précis de mouvement d'un mécanisme complexe selon les liaisons de ses éléments

- Manière dont tel élément particulier d'un système exerce sa fonction.  
Fonctionnement d'une artère, d'une plante...

Parler du fonctionnement d'une institution renvoie à l'organisation/à la structuration mise en place en vue de la relation des actions de recherche dans les domaines de spécialité.

Cette organisation se structure autour de deux organes essentiellement :

- Le Conseil d'Administration
- Le Comité de Gestion

#### A. Le Conseil d'Administration

- Définition de la politique générale de l'institution ;
- Désignation et affectation des cadres de commandement

#### B. Le Comité de Gestion

##### 1. La Direction Générale

Elle est assurée par le Directeur General du Centre/Institut de Recherche supervise et Coordonne l'ensemble des activités de l'institution, à ce titre :

- Il assume l'exécution des décisions du Conseil scientifique National, du Conseil d'Administration et du Comité de Gestion ;
- Il préside le Comité de gestion
- Il veille au respect du statut et règlement du Centre/Institut ;
- Il exerce tous les pouvoirs du Comité de Gestion en cas d'urgence ;

- Il peut convoquer et assister avec voix délibérative aux conseils de département, de section et organisation du Centre/Institut, dans ce cas, il en assure la présidence ;
- Il ouvre et Clôture les Années Scientifiques ;
- Il exerce le pouvoir de police du Centre/Institut ;
- Il transmet les Projets des prévisions budgétaires à la hiérarchie ;
- Il représente le Centre/Institut dans toutes les relations extérieures officielles avec les autorités tant Nationales qu'Internationales ;
- Il fait un rapport annuel au Conseil scientifique national sur le fonctionnement de l'Institution de Recherche ;
- Il veille à l'application des dispositions statutaires sur le signalement annuel des membres du personnel de l'institution ;

Dans l'exercice de ses fonctions, il est assisté d'un Directeur Scientifique, d'un Directeur Administrateur et Financier, et le cas échéant d'un Représentant du Personnel.



## 2. Le Direction Scientifique

La direction scientifique comprend des départements, des laboratoires, des Unités de recherche, des Équipes de recherche, des Antennes... qui sont des structures de mise en œuvre de la politique scientifique et des projets de recherche.

Elle est dirigée par le Directeur scientifique qui est membre du Comité de Gestion qui en supervise et coordonne les activités.

Il fait rapport des activités de ses services au Directeur Général dans les conditions prévues par le règlement organique.

A ce titre, il est chargé de (d') :

- Suivre au jour le jour, les activités de tout le secteur Scientifique de l'institution de Recherche;
- Assister d'une façon régulière aux réunions des Départements et à toutes les réunions d'une certaine importance pour la vie scientifique. Certes, il n'est ne pas possible d'assister à toutes les réunions, mais il doit avoir une participation programmée et en faire un rapport à la hiérarchie;

- Rédiger chaque semestre un rapport détaillé sur la vie scientifique de l'institution de recherche ;
- Suivre de près tout ce qui concerne l'auto-inspection de chercheurs
- Tenir à jour une documentation complète de tous les règlements, instructions, circulaires etc. d'ordre scientifique ;
- Établir les états de besoins en personnel scientifique ;
- Veiller personnellement à l'introduction des candidatures à un poste scientifique :
  - Respect de la procédure ;
  - Consultation des instances concernées ;
  - Présentation des dossiers
- Tenir à jour les dossiers académiques de tous les membres du personnel scientifique ;
- Suivre la discipline, le travail scientifique etc. de tous les chercheurs ;
- Organiser le recrutement du personnel scientifique ;
- Vérifier attentivement l'exécution des programmes et projets de recherche dans tous les départements de recherche ;

- Veiller au Respect du calendrier scientifique ;
- Superviser l'élaboration des programmes scientifiques ;
- Assurer le suivi de la recherche entreprise au sein de l'institution de recherche ;
- Superviser la publication des documents scientifiques entrepris dans le cadre de la production scientifique des résultats de recherche.

### **3. La Direction Administrative et Financière**

- L'Organisation administrative et financière consiste essentiellement en l'ensemble de mécanismes pour :
- Le recrutement du personnel scientifique, technique, administratif et ouvrier ;
- La gestion de la carrière du personnel ainsi recruté ;
- La gestion des ressources financières ;
- La budgétisation des activités de recherche ;
- La mobilisation des moyens financiers ;
- La programmation des dépenses

Cette organisation joue un rôle très important d'appui à la recherche ; car, sans moyens (adéquats), il est difficile voire impossible de mener des recherches (de qualité).

Cette organisation est incarnée par le Directeur Administratif et Financier qui en répond devant le Comité de gestion et le Conseil d'Administration.

Elle est conduite par le **Directeur Administrateur et financier** qui est aussi membre du Comité de Gestion.

En matière de gestion budgétaire, le DAF :

- Coordonne les travaux des prévisions budgétaires de l'ensemble du Centre/Institut et supervise directement ceux de ses services ;
- Présente le projet des prévisions budgétaires de l'ensemble du Centre/Institut au comité de gestion pour adoption ;
- Soumet au Comité de Gestion la répartition budgétaire annuelle ainsi que les aménagements qui s'y imposent en vertu de l'article...du règlement financier de la Recherche Scientifique et Innovation Technologique ;

- Coordonne et Supervise la Gestion budgétaire quotidienne dans le respect de la répartition budgétaire préalablement adoptée par le Comité de gestion du Centre/Institut. A cet effet, il surveille le rythme de consommation des Crédits par post budgétaire et par service ou groupe de services, ainsi que celui des réalisations des recettes, et ce à travers la tenue à jour d'une comptabilité budgétaire régulière notamment par la tenue des fiches budgétaires ;

### **IMPORTANT**

- L'institution de recherche doit mettre en place une administration de la recherche qui soit efficace.
- L'administration de la recherche doit avoir pour objectif, entre autres, d'aider les chercheurs à trouver des financements pour effectuer leurs recherches.
- Elle doit donc être organisée pour offrir aux chercheurs les services suivants :
  - mise à disposition des informations sur les sources de financement, les calendriers des appels d'offres et les critères d'éligibilité ;
  - assistance pour le montage des dossiers de demande de financement ;
  - accompagnement dans la protection des droits de propriété intellectuelle
  - assistance dans la gestion financière et l'élaboration des rapports financiers

### III. PLACE, ROLE ET MISSIONS DU (DE LA) CHERCHEUR/CHERCHEUSE

#### *1. Définition du chercheur*

- Un chercheur est un scientifique de haut niveau qui recherche, expérimente et fait progresser sa discipline : mathématiques, physique, chimie, biologie, médecine, mais aussi psychologie, histoire, sociologie, ethnologie...
- Le chercheur est une personne qui travaille à la conception et à la création de connaissances, de produits, de méthodes ou de systèmes nouveaux sur la base d'une programmation scientifique concourant à la résolution des problèmes. [**Pr Bhen Sikina TOGUEBAYE, Pr Sylvie HOUNZANGBE-ADOTE**]

## 2. Place du chercheur

Pour bien comprendre la place du chercheur dans une institution, il importe de la comparer à sa posture. Et pour cela, nous empruntons la distinction faite par Jacques Ardouin.

Cet auteur entend par place ou position « .....*la symbolisation de l'endroit où se trouve la personne, c'est-à-dire là où elle se place et là où l'organisation la met. La position renvoie ainsi aux fonctions et missions de la personne...* ».

La place serait en ce sens le statut, l'état du chercheur comme une personne engagé par l'État dans institution de recherche pour y faire carrière dans un domaine de recherche choisi ou confié. Concrètement, il est :

- Assistant de recherche ;
- Attaché de recherche ;
- Chargé de recherche ;
- Maître de recherche ;
- Directeur de recherche.

Bernard Charlot, lui, fait une distinction entre la position objective et la position subjective :

***Subjectivement***, pour cet auteur, la notion de position renvoie à celle de place (au sens où une armée prend position) mais aussi à celle de posture (au sens où une mauvaise position provoque des courbatures). Dans ce sens, la position du chercheur celle qu'il occupe dans l'institution, mais aussi celle qu'il assume.

**Objectivement**, la place serait celle que l'on peut décrire de l'extérieur, qui peut être revendiquée, acceptée, refusée, ressentie comme insupportable. On peut également en occuper une autre dans sa tête et se comporter en référence à cette position imaginaire. Il ne suffit donc pas de connaître la position du chercheur, il faut aussi s'interroger sur le sens qu'il confère à cette position » (Charlot, 1997, p.22).



### **3. Rôle du chercheur**

Le rôle du chercheur peut être recherché dans la définition que Jacques Ardouin donne au terme « *posture* ». Pour cet auteur, par posture il convient d'entendre [...] *la façon dont l'individu se tient dans la position repérée, donnée et/ou prise. La posture renvoie alors aux attitudes et aux comportements dans le rôle professionnel* » (Ardouin, 1996, actes non publiés).

Ici, la posture serait le rôle du chercheur et s'en confond. Dans sa posture/son rôle, le chercheur est celui qui se place à distance, s'appuie sur des références théoriques qu'il applique sur une réalité observée.

Ainsi, en tant qu'il se lance dans la carrière scientifique, il est appelé à expérimenter les théories selon les méthodologies éthiques de la profession.

En **recherche fondamentale**, le **chercheur** conçoit et conduit des projets de recherche concernant l'acquisition de connaissances abstraites ou spéculatives.

Il vérifie des hypothèses par des **expérimentations** appropriées. Il élabore et organise les interprétations théoriques des expériences et des analyses. Il rend compte de ses travaux et de ses découvertes par divers moyens de diffusion : publications, conférences...

La réalisation **d'expériences** nécessite parfois de manipuler des produits et appareils dangereux. Le chercheur a des horaires irréguliers et il peut effectuer des déplacements (conférences, séminaires...). Des connaissances en informatique sont indispensables.

Dans le domaine de la **recherche appliquée**, le chercheur effectue les travaux de conception et de développement des nouveaux produits ou des nouveaux procédés en milieu industriel. Il est plutôt spécialisé s'il travaille dans un service ou un laboratoire d'une grande entreprise, et plutôt polyvalent dans une PME.

#### **4. Principales *missions du chercheur*:**

- La production scientifique,
- la valorisation des résultats de recherche,
- la diffusion de l'information scientifique et
- la formation par la recherche.[ Pr Bhen Sikina TOGUEBAYE, Pr Sylvie HOUNZANGBE-ADOTE, **GUIDE pour l'organisation de la recherche scientifique en Afrique de l'Ouest francophone, AUF, 2019**

*Pour mener à bien ces missions, le chercheur réalise, dans son laboratoire ou sur le terrain, et en fonction du domaine dans lequel il travaille et des techniques qu'il utilise, des activités très diversifiées, il :*

- définit des sujets de recherche,
- élabore des protocoles,
- réalise des expériences,
- analyse et interprète les résultats,
- rédige et publie des articles,

- participe et intervient dans des colloques et séminaires,
- Révise les productions scientifiques de ses pairs,
- Établit un budget,
- Recherche des financements,
- Prend en charge les missions d'encadrement

A côté de ces activités centrées sur la production scientifique, le chercheur participe également à la formation des doctorants et peut dispenser un enseignement universitaire (chercheur-enseignant).

Au fil de sa carrière, il est souvent conduit à encadrer des équipes, prendre la direction de projets scientifiques et participer à l'administration de la recherche. Il peut également être amené à déposer des licences et des brevets, apporter ses compétences à une entreprise existante, voire à créer sa propre entreprise.

## ***5. Qualités d'un chercheur***

- Grande rigueur associée à une bonne dose de créativité afin d'appliquer des procédures scientifiques tout en cherchant constamment de nouvelles solutions;
- Curiosité acérée;
- Patience à toute épreuve pour ne jamais baisser les bras;
- Esprit d'ouverture pour aller au-delà de ce que l'on a appris et sortir des sentiers battus
- Bon niveau d'anglais
- Bonne rhétorique pour convaincre ses supérieurs et les financiers
- Une certaine diplomatie
- Objectivité,
- Humilité
- Connaissance de sa discipline et s'informer de nouvelles découvertes dans sa discipline
- Propension à l'innovation, à l'originalité des recherches effectuées

## **6. *Qualités spécifiques à un doctorant***

- Prise d'initiative ;
- Autonomie ;
- Discipline ;
- Ouverture d'esprit ;
- Sens d'écoute ;
- Dynamisme ;
- Ouverture aux autres qui sont à même d'apporter leurs expériences et expertise.

## IV. CONCLUSION

- Parler de la place du chercheur dans le fonctionnement d'une institution de recherche c'est le situer comme un des maillons de la chaîne à côté des autres éléments que sont les techniciens de recherche et les administratifs et éventuellement les ouvriers.
- Son rôle consiste tout simplement à mener des recherches, à faire des expérimentations en vue de la production des connaissances et pour la résolution des problèmes qui se posent dans la société. Ce qui le distingue des autres maillons du système fonctionnel de son institution qui, eux, sont appelés à l'accompagner.
- Le chercheur, qu'il soit junior ou senior, n'est pas un administratif. Il tout autre qu'un administratif ou un technicien. Le chercheur doit réfléchir/penser recherche. Ce qui appelle de sa part une abnégation, des sacrifices Pour ce qui est des missions, le chercheur publie les résultats de ses recherches, enseigne.

Merci de votre attention!